

COURTIERS EN DOUANE

Les courtiers américains en douane peuvent fournir aux exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer toute une gamme de services qui faciliteront l'entrée et le dédouanement des marchandises. Non seulement peuvent-ils renseigner les exportateurs sur les documents exigés par les autorités douanières, mais ils connaissent aussi les lois, les règlements et les directives applicables à l'importation des denrées. Ils peuvent, par exemple, donner des conseils sur les marques du pays d'origine, l'étiquetage des aliments, les normes de sécurité visant les produits de consommation et les questions relatives à la protection de l'environnement. Ils sont en outre bien renseignés sur les exigences douanières découlant de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Bien que certaines sociétés fassent le même travail que les courtiers en douane, tous les consulats du Canada aux États-Unis recommandent aux exportateurs de recourir aux services de ces courtiers pour éviter les contretemps et s'assurer de respecter toutes les formalités.

DOCUMENTATION

Les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer intéressés par l'immense marché américain doivent s'assurer de remplir correctement tous les documents d'importation et d'exportation. Les documents suivants peuvent être exigés :

1. Connaissance
2. Facture commerciale
3. Bordereau de colisage
4. Déclaration d'exportation (formule B-13)
5. Certificat d'inspection (Programme de gestion de la qualité)
6. Certificat d'origine prescrit par l'ALE.

CODE DE PRODUIT UNIVERSEL

L'usage des systèmes de balayage électronique étant de plus en plus répandu, la plupart des grands détaillants exigent que le poisson et les fruits de mer emballés portent le code à barres CPU. On recommande aux fabricants d'obtenir les numéros CPU qui permettront d'identifier leur entreprise et leurs produits avant toute expédition vers les États-Unis. Les entreprises ne sont tenues d'adhérer au Uniform Code Council que si elles désirent obtenir un numéro de fabricant. Les frais d'adhésion sont calculés en fonction du volume des ventes. Pour de plus amples renseignements sur les CPU, écrire à l'adresse suivante :

Uniform Code Council Inc.
8163 Old Yankee Road, Suite J,
Dayton, Ohio 45458
Tél. : (513) 435-3870

MARQUES DE COMMERCE

On peut obtenir les droits attachés à la marque, soit par l'usage, soit en adressant une demande à cette fin au Commissaire américain des brevets et marques de commerce. Les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer désirant enregistrer une marque doivent désigner un agent résidant aux États-Unis qui recevra toutes les communications officielles. Pour de plus amples renseignements sur les marques de commerce, s'adresser au :

Commissioner of Patents and Trademarks
Washington, D.C. 20231
Tél. : (703) 557-4636